

Des ONG s'insurgent en faveur des migrants : « Vaccins pour tous »

30.01.2021 Des ONG s'insurgent en faveur des migrants : « Vaccins pour tous »

Dans une déclaration commune, des associations et organisations marocaines et autres, de défense des droits des migrants, appellent les autorités à ne pas occulter ces les migrants en situation irrégulière au Maroc dans la campagne de vaccination contre le virus «Corona».

Ces ONG ont pour nom Conseil des Migrants Subsahariens au Maroc (CMSM), l'Organisation Démocratique pour les Travailleurs Migrants au Maroc (ODT-I), «Documents pour tous» et l'Association Beni Snassen pour la culture, le développement et la solidarité (ABCDS).

Les signataires ont remercié «les autorités marocaines pour leurs efforts, tout au long de cette dure période caractérisée par la pandémie Corona, qui a permis d'atténuer quelque peu l'impact sur la population immigrée en situation régulière au Maroc, qui déjà se trouve dans des conditions difficiles, voire fragiles, et sa décision, et ont loué les instructions royales, afin de permettre au migrants de bénéficier, gratuitement, de la vaccination contre Covid-19 ».

La déclaration conjointe, alerte aussi, les autorités sur un certain nombre d'aspects techniques et administratifs qui « menacent d'exclure ou d'entraver l'entrée du plus grand nombre d'immigrants aux vaccins qui se composent en cinq catégories. Les titulaires d'une carte de séjour toujours valide, ceux qui ont une carte de séjour expirée, et les immigrants sans résidence, dont la demande d'établissement de statut a été rejetée en 2014 et / ou 2017, outre les deux catégories d'immigrants qui n'ont pas de statut de résident, et qui n'ont pas déposé de demande de régularisation de leur statut de résident, et les immigrants installés dans une zone non urbaine, comme les forêts et les montagnes ».

Le communiqué commun note qu'à l'exception de la première catégorie, le reste des migrants irréguliers au Maroc ne remplissent pas les conditions d'inscription pour pouvoir bénéficier de la vaccination en raison de l'absence de statut de résident. Les associations signataires appellent les autorités marocaines à mettre en place des mesures qui prennent en compte la vie privée de la population immigrée, et à adopter une plus grande souplesse et flexibilité à son égard, afin que ceux ayant fait d'une demande du statut des immigrés en 2014 et 2017 et qui a été rejetée, puissent profiter de la campagne nationale, conformément à l'approche humanitaire adoptée par le roi Mohammed VI.

Les associations ont appelé à envoyer des messages clairs pour rassurer les immigrés, notamment ceux en situation administrative irrégulière, avec l'aide d'acteurs associatifs civils en unissant les efforts de sensibilisation sur la nécessité de la vaccination, ainsi que pour identifier les immigrés des deux derniers groupes.

Dans ce contexte, Younes Foudil, coordinateur de «Documents pour tous», précise que le site d'inscription pour prendre rendez-vous pour la vaccination pose un problème pour ces groupes donnés et particulièrement ceux n'ayant jamais fait de demande de régularisation de leur statut, ainsi que pour ceux arrivés au Maroc après l'année 2017 (après la fin de la deuxième campagne de régularisation du statut juridique des migrants irréguliers au Maroc).

Foudil a ajouté, dans sa confidence à Hespress, que les organes signataires appellent l'Etat à prendre des « *mesures spéciales* » qui prennent en compte « *le cas particulier de cette catégorie de résidents irréguliers, et faciliter l'accès à la vaccination aux groupes n'ayant pas de carte de séjour en mettant en place des mesures pratiques afin de faciliter l'inscription de ces personnes sur le site de vaccination avec des dates fixes pour se faire inoculer et accompagner cet acte de bonne foi, de messages clairs, afin de les rassurer sachant en cela que les migrants en situation irrégulière craignent que l'inoculation soit suivie d'une expulsion* ».

L'acteur associatif a, en outre, expliqué que les organes signataires expriment, à travers leur déclaration commune, « *leur volonté de coopérer avec les autorités, d'investir leurs connaissances sur le terrain, et la crédibilité qu'ils ont auprès des migrants en situation irrégulière, afin de les persuader de s'enregistrer pour la vaccination* », au regard que « *le problème est lié à la santé publique et aux instructions royales* ». Autrement dit, la vaccination gratuite doit concerner tout le monde au Maroc, sans exception aucune.

Source :

<https://fr.hespress.com/187333-des-ong-si-nsurgent-en-faveur-des-migrants-vaccins-pour-tous.html>